COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS AU PUBLIC
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Mise à disposition du public du dossier de présentation.

Le public est informé que, par arrêté N°2023/06/012 du 12 juin 2023, et par la délibération N°2023/06/052 du 22 juin 2023, Monsieur le Maire a prescrit une procédure de modification simplifiée N°4 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification simplifiée a pour objet :

- **Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Grands Champs afin d'adapter les conditions de desserte des parcelles et, pour les équipements d'intérêt collectif et les services publics, de permettre la modulation de la largeur de la « coulée verte » et d'adapter les conditions d'implantation de la façade principale ;**
- **De modifier l'article 10 de la zone 1AUe afin d'harmoniser les hauteurs des constructions du secteur des Grands Champs et d'assurer la cohérence avec l'OAP ;**
- **De permettre l'adaptation de l'article 13 de la zone 1AUe pour les équipements d'intérêt collectif et les services publics, en ce qui concerne les matériaux des voiries et des aires de stationnement ainsi que l'ombrage des places de stationnement**

Le dossier de présentation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme et les avis des personnes publiques consultées, sont mis à la disposition du public pour une durée d'un mois, à compter du 24 août 2023 jusqu'au 25 septembre 2023, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier de présentation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme sera également consultable à ces mêmes dates sur le site internet de la ville :
www.mairie-cosnesurloire.fr visible en page d'accueil ou directement à l'adresse suivante :
www.mairie-cosnesurloire.fr/travaux-urbanisme/les-documents-de-l-urbanisme/alias-9.html

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 07/08/2023

Le Maire,
Daniel GILLONNIER

MAIRIE de COSNE-COURS-sur-LOIRE (Nièvre)